**DECLARATION DE LA REPUBLIQUE DU TCHAD A L’OCCASION DE LA 37ème SESSION EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL**

**DE LA REPUBLIQUE DU RWANDA**

**Genève, le 25 janvier 2021**

Madame la Présidente,

Le Tchad salue la délégation rwandaise et la félicite pour la présentation de son rapport au titre du 3ème cycle de l EPU.

Le Tchad note avec satisfaction les mesures prises par le Gouvernement rwandais dans le cadre normatif et institutionnel en vue de renforcer les capacités des institutions existantes et d’en créer de nouvelles, et ce conformément aux 50 recommandations acceptées à l’issue du deuxième cycle de l’EPU.

Parmi ces mesures : la loi N° 61/2018 du 24 août 2018 qui a reconduit le mandat de la CNDH en tant que mécanisme national de prévention ; la mise en place du système de gestion électronique des dossiers judiciaires, etc.

Le Tchad recommande au Rwanda de :

1. Prendre toutes les mesures appropriées pour prévenir et combattre toutes les formes de discrimination fondée sur le handicap ;
2. Prendre toutes les mesures législatives et administratives qui s’imposent pour prévenir, réprimer et éliminer l’exploitation d’enfants sur le marché du sexe, y compris dans le secteur du tourisme ;

Le Tchad souhaite à la délégation rwandaise un examen couronné de succès.

Je vous remercie.